

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 790)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE100

présenté par
Mme Clapot

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« nature »,

insérer les mots :

« dont la valeur est supérieure aux seuils fixés par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet d'exclure du statut d'influenceur les particuliers qui feraient gratuitement la promotion d'objets de faible valeur reçus en cadeau.